

SEANCE DU 11 AVRIL 2013

L'an deux mil treize le onze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'ORBEIL s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Gérard GOURBEYRE, Maire d'ORBEIL.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 avril 2013

Présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Gérard GOURBEYRE, Bernard IGONIN, Gérard GUIDAT, Mireille GAYARD, Gisèle VIDAL, Jean BOY, Martine VAILLS, Thierry RAYNAUD, Christelle GARDETTE, Bernard MARTIN, Caroline RAYMOND, Christophe GOUTTE QUILLET.

Absents excusés avant donné pouvoir :

Yves CHOPIN a donné pouvoir à Gérard GOURBEYRE

Georges RESCHE a donné pouvoir à Gérard GUIDAT

Jean Yves ROUGIER a donné pouvoir à Thierry RAYNAUD.

Secrétaire : Yves CHOPIN

Délibération n° 1 du 11 avril 2013 : SP 26/04/2013

AFFECTATION DU RESULTAT 2012

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'excédent de recettes de fonctionnement apparaissant au compte administratif 2012 de la commune d'ORBEIL est de 165 063.23 €uros.

Conformément à l'instruction M14, il convient d'affecter ce résultat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'affecter :

- Une partie au financement des dépenses de fonctionnement,
Article 002 du budget 2013 pour la somme de 45 063.23 €uros.
- Le reste au financement des dépenses d'investissement,
Article 1068 du budget 2013 pour la somme de 120 000,00 €uros.

Délibération n° 2 du 11 avril 2013 : SP 26/04/2013

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2013.

Il demande au conseil municipal d'arrêter le dit budget chapitre par chapitre en fonctionnement et en investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal arrête le budget primitif pour l'année 2013 tel que résumé ci-dessous à l'unanimité des conseillers présents :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire bud.cumulé Précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
011	Charges à caractère général	184 250,00		175 453,00	175 453,00	175 453,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	263 325,00		254 288,00	254 288,00	254 288,00
014	Atténuations de produits	300,00		300,00	300,00	300,00
65	Autres charges de gestion courante	58 536,00		78 939,50	78 939,50	78 939,50
656	Frais de fonct. des groupes d'élus					
Total des dépenses de gestion courante		506 411,00		508 980,50	508 980,50	508 980,50
66	Charges financières	17 657,00		15 891,00	15 891,00	15 891,00
67	Charges exceptionnelles	500,00				
022	Dépenses imprévues	38 851,31		23 812,95	23 812,95	23 812,95
Total des dépenses réelles de fonctionnement		563 419,31		548 684,45	548 684,45	548 684,45
023	Virement à la section d'investissement	35 000,00		35 000,00	35 000,00	35 000,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	3 330,05		3 879,78	3 879,78	3 879,78
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		38 330,05		38 879,78	38 879,78	38 879,78
TOTAL		601 749,36		587 564,23	587 564,23	587 564,23

D002 RESULTAT REPORTE ou ANTICIPE	+
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	587 564,23

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire bud.cumulé Précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
013	Atténuations de charges	31 000,00		30 500,00	30 500,00	30 500,00
70	Produits des serv., du domaine et ventes...	46 050,00		26 850,00	26 850,00	26 850,00
73	Impôts et taxes	210 710,00		210 858,00	210 858,00	210 858,00
74	Dotations et participations	187 766,00		178 293,00	178 293,00	178 293,00
75	Autres produits de gestion courante	73 500,00		79 000,00	79 000,00	79 000,00
Total des recettes de gestion courante		549 026,00		525 501,00	525 501,00	525 501,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
Total des recettes réelles de fonctionnement		549 026,00		525 501,00	525 501,00	525 501,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	17 000,00		17 000,00	17 000,00	17 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		17 000,00		17 000,00	17 000,00	17 000,00
TOTAL		566 026,00		542 501,00	542 501,00	542 501,00

R002 RESULTAT REPORTE ou ANTICIPE	+
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	45 063,23
	=
	587 564,23

Pour informations :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	21 879,78	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	------------------	--

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES						A3
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire bud.cumulé Précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stocks					
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)	4 008,52				
204	Subventions d'équipements versées	14 885,00	6 387,00	17 868,00	17 868,00	24 255,00
21	immobilisations corporelles	44 163,00	7 440,00	16 794,48	16 794,48	24 234,48
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	683 055,00	236 700,00	384 230,00	384 230,00	620 930,00
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	746 111,52	250 527,00	418 892,48	418 892,48	669 419,48
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	39 454,00	100,00	27 410,00	27 410,00	27 510,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	Particip. créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières	3 895,00		3 461,00	3 461,00	3 461,00
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	43 349,00	100,00	30 871,00	30 871,00	30 971,00
45..	Total des opé. pour compte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'investissement	789 460,52	250 627,00	449 763,48	449 763,48	700 390,48
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	17 000,00		17 000,00	17 000,00	17 000,00
041	Opérations patrimoniales					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	17 000,00		17 000,00	17 000,00	17 000,00
	TOTAL	806 460,52	250 627,00	466 763,48	466 763,48	717 390,48
						+
	D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE ou ANTICIPE					=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					717 390,48
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire bud.cumulé Précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement	393 468,00	204 055,00	113 509,00	113 509,00	317 564,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	112 800,00		130 115,00	130 115,00	130 115,00
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	506 268,00	204 055,00	243 624,00	243 624,00	447 679,00
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	38 200,00		57 100,00	57 100,00	57 100,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	60 000,00		120 000,00	120 000,00	120 000,00
138	Autres subv. d'investissement non transf.					
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
165	Dépôts et cautionnement reçus	2 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
26	Particip. créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions	3 000,00		1 500,00	1 500,00	1 500,00
	Total des recettes financières	123 200,00		180 600,00	180 600,00	180 600,00
45..	Total des opé. pour compte de tiers					
	Total des recettes réelles d'investissement	629 468,00	204 055,00	424 224,00	424 224,00	628 279,00
021	Virement de la section de fonctionnement	35 000,00		35 000,00	35 000,00	35 000,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	3 330,05		3 879,78	3 879,78	3 879,78
041	Opérations patrimoniales					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	38 330,05		38 879,78	38 879,78	38 879,78
	TOTAL	667 798,05	204 055,00	463 103,78	463 103,78	667 158,78
						+
	R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE ou ANTICIPE					60 231,70
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					717 390,48
Pour information :						
	AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					21 879,78

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

Délibération n° 3 du 11 avril 2013 : SP 16/05/2013
COUPURE NOCTURNE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les coûts de plus en plus élevés de l'éclairage public, ainsi que l'empreinte écologique d'un éclairage continu pendant toute la nuit. Il explique qu'il serait judicieux d'éteindre l'éclairage public pendant les plages horaires les moins fréquentées par la population afin de réaliser des économies.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De procéder à une coupure de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire de la commune, du lundi au dimanche de minuit à quatre heures du matin
- De demander à Monsieur le Maire d'établir un arrêté permanent modifiant les conditions de l'éclairage public.

Délibération n° 4 du 11 avril 2013 : SP 16/05/2013
CONVENTION LOTISSEMENT « LA FONTAINE »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la société JUTIFER IMMO souhaite réaliser un lotissement au lieu-dit « La Fontaine ». Ce lotisseur s'engage à transférer à la commune d'Orbeil, la propriété et la gestion de la totalité des espaces et équipements communs dès l'achèvement des travaux du futur lotissement « la Fontaine »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la future convention de rétrocession des espaces et équipements communs réalisés par le lotisseur.

Délibération n° 5 du 11 avril 2013 : 16/05/2013
**DESIGNATION D'UN AVOCAT POUR DEFENDRE LA COMMUNE
DEVANT LE TRIBUNAL DES PRUD'HOMMES**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une ancienne employée en contrat aidé a décidé de déposer une demande contre la commune auprès du Conseil des Prud'hommes. Il convient donc de préparer la défense de la commune et de s'adjoindre les services d'un avocat spécialisé recommandé par notre assureur la SMACL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à ester en défense dans la requête introduite devant le Conseil des Prud'hommes.
- Désigne la SCP MICHEL-ARSAC de CLERMONT FERRAND, pour représenter la commune auprès de cette instance.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'honoraires avec la SCP MICHEL-ARSAC de CLERMONT FERRAND.

Délibération n° 6 du 11 avril 2013 : SP 16/05/2013

**DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA CCCA POUR LA
REHABILITATION DE LA FACADE DU BATIMENT MAIRIE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il souhaite réhabiliter la façade du bâtiment de la mairie, il propose que la commune sollicite un fonds de concours d'un montant de 3 000€ auprès de la Communauté de Communes des Coteaux de l'allier pour effectuer ces travaux.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de :

Solliciter un fonds de concours d'un montant de 3 000€ auprès de la Communauté de Communes des Coteaux de l'allier pour effectuer la réhabilitation de la façade du bâtiment de la mairie.

Délibération n° 7 du 11 avril 2013

DEMANDE DE SUBVENTION POUR AMENDE DE POLICE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Conseil Général du Puy de Dôme, service de la Direction Général des Routes et de la mobilité, concernant l'aménagement de sécurité en centre bourg.

Implantation de panneaux AB1 avec feux clignotants à proximité du carrefour avec la RD 709 en amont de la voie communale reliant Orbeil à Flat.

Pour limiter la vitesse à l'approche de ce carrefour les bordures seront prolongées de 80 ml face au carrefour avec la RD 709 (route venant de Brenat). Le trottoir sera stabilisé en sable.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

1°) D'approuver le projet des aménagements proposés

2°) Sollicite une subvention auprès du Conseil Général du Puy de Dôme dans le cadre de la répartition des amendes de police.

Montant total des travaux HT..... 15 040,00 €

Montant total des travaux TTC..... 17 988,00 €

Montant de la subvention sollicitée : 7 500,00 €